

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 23 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 9h00, au Pôle enfance-jeunesse de Louargat sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT.

Étaient excusés :

Marie-Christine BINOT, Gildas CONNAN, Guillaume LOUIS

**DELBUE2026-06-040**

Education à l'environnement : Avenant à la convention avec l'association de la forêt et du bocage concernant le programme d'éducation à l'environnement de l'année scolaire 2026/2027

Vu la délibération DEL2026-04-096 du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2026, portant délégation d'attributions du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation l'attribution suivante : "procéder à la passation, la signature de l'ensemble des conventions, sans impact budgétaire, et avenants aux conventions contractualisées par la communauté d'agglomération, hormis celles dont la délégation a déjà été consentie au Président" ;

Considérant la compétence de l'Agglomération en matière d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté ;

Considérant l'intérêt et la réussite du programme d'éducation à l'environnement proposé aux écoles primaires et maternelles de l'Agglomération depuis 2018 ;

Considérant que les travaux en cours au Centre Forêt Bocage impactent fortement la santé financière de l'association ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Décide de valider l'augmentation de 2 500 € de l'enveloppe dédiée au Centre Forêt Bocage dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement pour l'année 2026-2027, en remplacement de la somme auparavant attribuée à La Roche-Jagu et donc sans nouvelle dépense pour l'Agglomération par rapport aux années précédentes ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec le Centre Forêt Bocage.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

